

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 27 juin 2006 (*BGC* p. 1543), les députés Christine Bulliard et Markus Bapst et 10 cosignataires demandent d'étudier la situation et l'évolution dans le domaine de la médecine de premier recours, notamment en répondant aux questions suivantes :

- la situation est-elle comparable d'un district à l'autre ?
- le canton entend-il prendre des mesures contre la diminution des médecins de premier recours ?
- comment le Conseil d'Etat voit-il l'évolution des coûts de la médecine de premier recours ainsi que l'influence de TARMED ?

En outre, ils demandent à savoir si la population étrangère est informée de l'organisation du service de garde des médecins privés. Mis à part une analyse approfondie, le rapport devra énumérer des mesures concrètes à prendre dans un premier temps.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est préoccupé par l'évolution de la médecine de premier recours, une évolution qui n'est toutefois pas propre à notre canton. En Suisse comme dans d'autres pays industrialisés, la médecine de premier recours (ou médecine de famille) est confrontée à des difficultés qui affaiblissent sa position par rapport aux spécialités médicales :

- de nombreux facteurs liés à l'organisation des études en médecine et de la formation postgrade en clinique incitent les jeunes médecins à préférer la voie de la spécialisation ;
- les praticiens installés en cabinet privé sont confrontés à de nouveaux défis de gestion dans un monde médical et économique en rapide évolution ;
- la recherche scientifique en médecine de premier recours est marginale alors qu'elle mériterait un appui à la mesure de son importance pour la santé publique ;
- la diminution de l'attractivité de la médecine générale (due notamment à la nécessité d'une très grande disponibilité).

Par ailleurs, le fait que les jeunes médecins exercent de plus en plus leur profession à temps partiel ne facilite pas l'organisation des services de garde.

Ces difficultés et bien d'autres pourraient conduire à une érosion significative de la médecine de famille, aussi bien en nombre qu'en disponibilité. Au vu de son importance pour le maintien de la santé de la population en général et de son rôle clé dans le domaine des urgences en particulier, cette évolution n'est pas souhaitable.

Il faut relever que les autorités compétentes et milieux intéressés ne sont pas restés les bras croisés par rapport à cette situation. Ainsi par exemple, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a mandaté un groupe de travail réunissant les représentants des cantons, mais aussi de la Confédération et de la Fédération suisse des médecins de présenter des propositions pour améliorer la situation de la médecine de premier recours. Son rapport intermédiaire sera présenté le 26 octobre 2006. Dans le sillage de cette initiative, la plate-forme « Politique nationale suisse de la santé » consacrera sa 8^e Journée de travail, le 9 novembre 2006, aux mesures de renforcement de la médecine de premier recours.

Parallèlement, la Conférence Romande des Affaires Sanitaires et Sociales (CRASS) est en train d'examiner un projet de formation postgraduée structurée des médecins de premier recours, projet dont les promoteurs sont les Unités d'enseignement de la médecine générale au sein des facultés de Genève et Lausanne ainsi que les groupements cantonaux d'omnipraticiens de toute la Suisse romande.

Le canton de Fribourg participe aux travaux au niveau intercantonal et national. Le rapport demandé par le présent postulat se référera donc forcément aux analyses et aux démarches qui sont entreprises au niveau fédéral. Sur la base de ces travaux, il sera possible de décider si des mesures au niveau cantonal s'imposent.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose l'acceptation du postulat.

Fribourg, le 24 octobre 2006